Image not found or type unknown

Question Acte Succession Part lui revenant

Par **Fantome**, le **21/02/2014** à **13:35**

Bonjour,

Ma maman est décédée l'année dernière et nous avons été obligés de prendre un notaire pour faire la successions entre mes frères et soeurs.
Pour information, il n'y avait pas de testament. Ni de bien immobilier. Seulement des comptes bancaires.
Le notaire a récupéré l'argent des comptes, ensuite fait l'acte de succession et à la fin de l'acte, il note une somme pour chacun des enfants "PART LUI REVENANT", mais quand nous faisons les comptes, nous ne retrouvons pas cette même somme. Nous n'arrivons pas à avoir des explications claires du notaire. Pour nous "PAR LUI REVENANT" veux dire que c'est la part que nous devons toucher. Merci de me confirmer et surtout de votre aide.
Cdlt,
Patricia

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés